

L'eau potable

Comme vous le savez, la municipalité a prouvé aux différents ministères, que la qualité de notre eau potable provenant du lac-aux-sables est exceptionnelle. Ainsi, cela nous a permis d'être exempté de procéder à la construction d'une usine de filtration de l'eau potable très coûteuse. Cependant, ces ministères nous obligent à mettre en place des mesures pour préserver notre qualité d'eau. Certaines actions ont déjà été réalisées et beaucoup d'autres sont à l'étude par le Comité de réflexion pour la protection du lac-aux-sables et par votre Conseil municipal. Mais nous ne pouvons faire cavalier seul dans ce dossier. La collaboration de tous est nécessaire pour atteindre l'objectif. Dans le mot « tous » j'inclus les élus et les employés mais aussi les résidents riverains et non-riverains de tout le territoire de la municipalité, les villégiateurs, les campeurs, les commerçants et les conducteurs d'embarcation. Si notre qualité d'eau se dégrade, c'est toute la communauté qui va en payer le prix. Il faut donc être très vigilant dans toutes nos actions.

Afin de nous aider dans notre processus, n'hésitez pas à nous soumettre vos idées pour accéder à notre but de préservation de notre qualité d'eau. Vous pouvez me les transmettre par écrit au bureau municipal ou par courriel à katy.bacon@regionmekinac.com .

Vous pouvez également me faire part des sujets qui vous préoccupent et qui pourraient faire l'objet d'une chronique de l'Espace vert municipal !

Environnement vôtre !

Votre inspectrice en bâtiment et environnement,

Katy